



HAL
open science

Propos introductifs et remerciements

Valérie Burtet-Sarramegna, Sabrina Lavric

► To cite this version:

Valérie Burtet-Sarramegna, Sabrina Lavric. Propos introductifs et remerciements. Sabrina Lavric. La lutte contre les atteintes à la probité en Nouvelle-Calédonie, Presses universitaires de la Nouvelle-Calédonie, pp.13-15, 2024, Collection LARJE, 979-10-91032-30-8. <hal-05607400>

HAL Id: hal-05607400

<https://hal.science/hal-05607400v1>

Submitted on 30 Apr 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

Propos introductifs et remerciements

Valérie Burtet-Sarramegna

Vice-présidente en charge de la recherche et des relations internationales,
Université de la Nouvelle Calédonie

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à l'université pour cette journée d'étude consacrée à la lutte contre les atteintes à la probité, organisée en collaboration avec la chambre territoriale des comptes, que je salue amicalement, journée organisée sous la direction scientifique de notre collègue Madame Sabrina Lavric, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et membre de notre unité de recherche en sciences juridiques et économiques, le LARJE (Laboratoire de recherches juridique et économique). Le LARJE, l'une de nos sept unités de recherche, couvre les domaines des sciences juridiques et économiques. Nos autres équipes de recherche couvrent les autres champs disciplinaires représentés à l'UNC : l'ISEA, ENTROPIE et ESPACE-DEV, pour les sciences dures, le LIRE, pour les sciences de l'éducation, et nos équipes TROCA et ERALO, pour les sciences humaines au sens large, notamment linguistiques et littéraires.

Au total, c'est une petite centaine de collègues qui est regroupée dans ces laboratoires, ce qui représente une force de recherche conséquente à l'échelle du territoire, et plus largement à l'échelle du Pacifique insulaire. Dans ce cadre, l'un des principaux atouts de l'activité de recherche de l'UNC est sans aucun doute sa pluridisciplinarité, lui permettant de mener des projets dans de nombreux domaines et sur des sujets multiples.

Je profite de cette ouverture officielle et de la présence de représentants institutionnels pour rappeler que ces unités de recherche conduisent non seulement des travaux scientifiques dans le cadre de la recherche universitaire ou dans le cadre partenarial du Consortium d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation Calédonien, le CRESICA, mais aussi des travaux d'études et d'expertise, et qu'elles peuvent ainsi être sollicitées par des partenaires et/ou des institutions sur des sujets d'intérêt. Mais revenons à notre sujet du jour, la lutte contre les atteintes à la probité.

Les atteintes à la probité, un sujet inédit (ou tabou ?)

C'est un thème qui jusqu'alors n'a pas – ou n'a que peu – été abordé par nos équipes de recherche mais qui s'inscrit dans un contexte national et international plus global et d'importance sociétal : celui de la prise de conscience croissante ces dernières années de la nécessité et du devoir de moralisation de la vie publique et politique. En fait, quand on y réfléchit, et c'est d'ailleurs une idée forte il me semble de cette journée d'étude, nous sommes tous concernés par ce sujet, notamment dans le contexte de l'exercice de nos fonctions au sein d'institutions ou d'établissements publics. Mais pas seulement, en fin de compte, c'est chaque contribuable qui est concerné. En effet, comme indiqué par les organisateurs de cette journée, auxquels je me permets ici d'emprunter leurs mots, car je n'aurais pas pu le formuler mieux : « Tout agent public, sans distinction, a une obligation de probité. Il doit exercer ses fonctions avec intégrité, honnêteté et désintéressement et ne pas poursuivre un intérêt personnel dans le cadre du service. La thématique de la lutte contre les atteintes à la probité présente des particularités propres à l'Outre-mer, et à la Nouvelle-Calédonie en particulier. »

En contexte insulaire, sans aller jusqu'à dire que le sujet est tabou, il est en tous cas sensible, et, à mon niveau, j'entrevois plusieurs raisons à cela.

Une des raisons qui expliquerait pour partie la sensibilité de ce sujet est certainement liée à la taille restreinte du pays et de sa société. Par beaucoup d'aspects, la Calédonie, comme on le dit souvent, c'est petit et, en conséquence, on dit aussi très souvent qu'ici tout le monde (ou presque) connaît tout le monde (ou presque). Cette petitesse favorise les proximités et augmente « mécaniquement » le risque de conflits d'intérêts, que ces derniers soient intentionnels ou non-intentionnels. Dans le secteur privé, le tissu économique de la Nouvelle-Calédonie étant caractérisé par une prépondérance des petites et très petites structures, on retrouve cet effet de petite taille des marchés qui pourrait favoriser les manquements à la probité, voire les tentations ou situations de corruption, et le risque de conflits d'intérêts, notamment dans les procédures de marchés publics. Je sais que certains grands groupes internationaux présents sur le territoire ont des politiques de prévention des atteintes à la probité, qui passent notamment par des formations régulières de leurs cadres. Mais les plus petites entreprises n'ont, pour la plupart, pas forcément accès à des formations ou même à une sensibilisation à la lutte contre les atteintes à la probité.

En tant que chercheurs et enseignants-chercheurs, l'ignorance et/ou la conscience même de ce problème potentiel nous interpelle, et c'est dans ce cadre que ce colloque a été décidé et conceptualisé. Le programme de cette journée de travaux et d'échanges vise ainsi à « explorer les différentes facettes de la lutte contre les atteintes à la probité, en croisant les regards de différents acteurs engagés sur les questions liées à la détection, à la poursuite, à la sanction, et aussi la prévention de ce type de comportements ».

Mieux connaître pour mieux œuvrer

À travers vos échanges et débats lors de cette journée de travaux, l'université va une nouvelle fois remplir son rôle de catalyseur de réflexions et de diffuseur des connaissances en abordant ce sujet encore relativement peu exploré en milieu ultramarin. Ainsi, cette journée d'étude a clairement pour ambition de faire œuvre utile pour tous les acteurs publics ou privés qui pourraient être exposés, de façon intentionnelle ou non, et d'une quelconque manière, à des situations de manquement à la probité. Les décideurs publics notamment et, finalement, l'ensemble des acteurs de la dépense publique sont concernés par cette thématique car, globalement, tout gestionnaire public ou toute personne recevant des fonds publics est tenue à une gestion rigoureuse et responsable.

Notre objectif est donc de mieux faire connaître ce sujet pour mieux œuvrer collectivement contre les atteintes à la probité qui – dans certains cas extrêmes – peuvent dramatiquement obérer tout développement collectif et mener à des situations économiques, sociales et politiques parfois catastrophiques pour les populations. En matière de probité, je crois que nous pouvons nous inspirer des règles et pratiques scandinaves et trouver aussi de nombreux exemples à ne pas suivre dans de nombreux pays en voie de développement ou parmi les pays les moins avancés.

Mais j'en reviens à notre rôle primordial de diffuseur de connaissances : comment lutter contre ce que l'on ne connaît pas ou peu, et comment éviter de commettre des manquements à la probité si l'on en ignore tout ou presque ? Créer ensemble ces connaissances et les diffuser est notre ambition commune et je remercie Sabrina Lavric de la porter au titre de l'UNC, et d'avoir efficacement œuvré à la mise en place de ce colloque, en partenariat avec la chambre territoriale des comptes, que je remercie également de nous soutenir dans cette action de rayonnement scientifique.

Pour finir, je tiens à remercier tous les participants à cette journée d'étude et notamment les intervenants extérieurs qui ont bien voulu prendre du temps pour participer à nos travaux. Je les remercie ici bien chaleureusement.

Je vous souhaite à toutes et à tous, au nom de la présidente de l'université, Madame Catherine Ris, de très fructueux travaux.

Sabrina Lavric

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles,
Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE (EA 3329),
Institut François GénY (UR 7301)

À titre préliminaire, je souhaiterais, si vous me le permettez, remercier la Chambre Territoriale des Comptes de Nouvelle-Calédonie (CTC NC), à qui non seulement nous devons l'idée de cette journée d'étude mais qui a aussi apporté son soutien financier à sa réalisation.

Qu'il me soit ainsi permis de remercier Mme Souad El Gnaoui, qui m'a proposé d'organiser un événement conjoint avec l'université autour de la thématique des atteintes à la probité, alors qu'elle occupait les fonctions de première conseillère à la CTC NC. Qu'il me soit aussi permis de remercier à mon tour et en mon nom, la présidente de la même chambre territoriale des comptes, Mme Florence Bonnafoux, avec qui nous avons élaboré, en bonne concertation, le programme de cette journée.

Je souhaiterais également rendre hommage au professeur Frédéric Stasiak, éminent spécialiste de droit pénal des affaires, notamment des manquements au devoir de probité, comme il tenait à les appeler – insistant par-là sur le « devoir » pesant sur tout agent public –, et collègue de l'université de Lorraine, auprès de qui j'avais évoqué ce projet de manifestation scientifique, et qui avait montré un intérêt certain à y participer... La vie ne l'a hélas pas permis, mais je voulais, à travers ces quelques mots, rendre hommage à sa mémoire et lui dédier cette journée.